Déclaration relative à la protection des données lors du traitement de données à caractère personnel dans le cadre du service de paiement centralisé des taxes (taxes afférentes aux brevets)

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données de l'OEB (RRPD).

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

Le service de paiement centralisé des taxes permet au demandeur du brevet, aux représentants et à toute autre partie de payer les taxes afférentes aux brevets, de commander et de payer des produits d'information brevets.

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

La présente déclaration porte sur le traitement de données à caractère personnel transmises au service de paiement centralisé des taxes.

Les données à caractère personnel sont traitées pour permettre aux demandeurs de brevets, aux représentants et à toute autre partie de payer les taxes afférentes au brevet et de solliciter des remboursements.

Pour utiliser le service centralisé de paiement des taxes, vous devez vous inscrire. Saisissez vos coordonnées dans le formulaire d'inscription pour créer votre compte OEB en utilisant une adresse électronique et un mot de passe.

Après votre inscription, connectez-vous avec l'authentification à deux facteurs. Lorsque vous utilisez l'identification à deux facteurs, les droits d'accès sont identiques à ceux de MyEPO Portfolio et sont gérés dans MyEPO Portfolio.

Vous pouvez utiliser votre compte courant, votre compte bancaire ou votre carte de crédit pour effectuer le paiement. Si vous souhaitez utiliser votre compte courant pour effectuer le paiement, le compte OEB doit être

associé à votre compte courant et disposer des droits d'accès nécessaires (paiement des taxes en ligne, consultation des taxes en ligne ou calendrier des taxes en ligne).

Une fois que vous avez accédé au service, vous pouvez sélectionner la demande ainsi que les taxes que vous souhaitez payer et les ajouter à votre panier. Lors du paiement, les taxes sont validées par le service. Ensuite, vous pouvez sélectionner la méthode de paiement : virement bancaire, carte de crédit ou compte courant.

Si vous êtes bénéficiaire d'un remboursement, vous pouvez demander le versement de vos remboursements sur votre compte courant ou votre compte bancaire. Il est possible de demander des remboursements avec ou sans code de remboursement.
Une fois que vous avez accédé au service, vous pouvez sélectionner une demande de remboursement sans code de remboursement, puis sélectionner les remboursements que vous souhaitez demander. De la même façon, vous pouvez sélectionner "remboursement avec code de remboursement" et saisir le numéro de la demande et le code de remboursement. Ensuite, vous pouvez sélectionner la méthode de remboursement : virement bancaire ou compte courant.

Le traitement de vos données n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

Vos données à caractère personnel ne seront pas transmises à des destinataires extérieurs à l'OEB s'ils ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que s'il est prévu des garanties appropriées et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?

Nous traitons les catégories ci-dessous de données à caractère personnel de personnes externes :

- coordonnées : prénom, nom, adresse postale, pays, numéro de téléphone, adresse électronique ;
- coordonnées bancaires aux fins de paiement : numéro de carte de crédit, numéro de compte courant ;
- coordonnées bancaires aux fins de demande de remboursement, compte bancaire, numéro BIC/SWIFT, numéro de compte courant ;
- enregistrements SAP ;
- information de témoin de connexion ;
- identifiant de compte.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité du Directeur principal DP 4.1 Finances agissant en qualité de responsable délégué du traitement à l'OEB.

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé par les membres du personnel participant à la gestion de l'initiative, du projet ou de l'activité des départements D4.1.2 Revenue Controls et D4.6.1.3 Centre d'excellence Finance Tech mentionnés dans la présente déclaration.

Les prestataires externes participant à la fourniture d'une plateforme et au maintien des services peuvent également traiter les données à caractère personnel, ce qui inclut l'accès à ces données.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel sont communiquées selon les besoins au personnel de l'OEB travaillant dans les départements D4.1.2 Revenue Controls et D4.6.1.3 Centre d'excellence Tech RH.

Des données à caractère personnel peuvent être communiquées à des prestataires de services tiers à des fins de maintenance et d'assistance.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec les personnes responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ni communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment protégeons-nous et préservons-nous vos données ?

Nous prenons les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver vos données à caractère personnel et les protéger contre la destruction, la perte ou l'altération accidentelles ou illicites, ainsi que contre toute divulgation non autorisée ou tout accès non autorisé.

L'ensemble des données à caractère personnel sont conservées dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p. ex. contrôle d'accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principe du "besoin de savoir" et du moindre privilège) ;
- renforcement de la sécurité logique des systèmes, de l'équipement et du réseau ;
- protection physique : contrôles des accès à l'OEB, contrôles supplémentaires des accès au centre de données, politique de verrouillage des bureaux ;
- contrôles de la transmission et de la saisie (p. ex. journaux d'audit, surveillance des systèmes et du réseau) ;
- intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, expert en sécurité de garde.

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires qui traitent ces données s'engagent généralement dans le cadre d'un accord contraignant à se conformer aux obligations afférentes à la protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable. L'OEB a également effectué une analyse relative à la confidentialité et au risque de sécurité. Ces systèmes doivent mettre en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p. ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p. ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau [IDS], des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau [IPS], un audit des connexions) ; et des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p. ex. sécurisation des données en transit par un chiffrement).

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, en limiter le traitement ou vous opposer à celui-ci ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Les utilisateurs ont le droit d'accéder à leurs données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, et de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé. Ils ont également le droit d'en limiter le traitement et/ou de s'opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez envoyer une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : PDFinance-DPL@epo.org. Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devrez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir l'un de ces formulaires :

- formulaire pour utilisateurs externes,

ou

- formulaire pour utilisateurs internes

et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement de vos données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sur le fondement de l'article 5a) et b) RRPD selon lequel :

- le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office ; et

- le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis.

Les données à caractère personnel sont traitées sur la base des instruments juridiques suivants :

Article 6 du règlement relatif aux taxes — données concernant le paiement
Article 51 de la Convention sur le brevet européen — taxes.

8. Combien de temps conservons-nous vos données ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

Les données à caractère personnel qui ne sont plus nécessaires seront effacées au bout de 10 ans.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions sur le traitement de données à caractère personnel vous concernant, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement à l'adresse :

- Utilisateurs externes : DPOexternalusers@epo.org
- Utilisateurs internes : PDFinance-DPL@epo.org

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse dpo@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.